MAIRIE DE DJOUGOU
DEPARTEMENT DE LA DONGA
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 30 DJOUGOU
TEL : +229 51976757
contact.djougou@mairie.bj

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres

Objet : ***Travaux d'Ouverture et reprofilage des voies.***

Référence SIGMAP : ***T_DST_90679***

Avis n° : 020-024/**CD/SE/PRMP/DST/SP-PRMP**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 29 mars 2024.

2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds propres, afin de financer l'aménagement du territoire et le renforcement de la résilience des populations face aux effets du changement climatique, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux d'Ouverture et reprofilage des voies.

3. La Commune de Djougou sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- dégagement et ouverture des emprises ;
- débroussaillement ;
- terrassements (décapage, déracinement, déblais,) ;
- création d'un système d'assainissement (création systématique de fossés divergents, fossés latéraux) de la plate-forme de la piste ;
- dégagement et la mise en forme de la plate-forme.

BON A LANCER

Les travaux sont en lot unique et les variantes seront prises en considération.

***NB** : Toute offre partielle sera considérée comme non-conforme et rejetée.*

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 16/09/2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 ; Cell : 58 77 36 44 (SP-PRMP) ; 55 27 79 06 (PRMP)**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS DE LA COMMUNE DE DJOUGOU
Le Chef Cellule
Djougou

NB :

- ***Cette fiche peut être renseignée et transmise par voie électronique. Toute demande électronique est satisfaite en 24h ouvrée.***
- ***Le défaut du retrait du DAO par un soumissionnaire entraine l'irrecevabilité de son offre.***

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 au premier étage** au plus tard le 07/10/2024 à 09heures 00minute (heure locale). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Les offres irrecevables pour d'autres motifs conformément au présent DAO seront également retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres versions physique et électronique seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Mairie de Djougou, bâtiment E, Rez-De-Chausée, Salle de Conférence n°2** le 07/10/2024 à 09 heure 30 minutes (heure locale).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : ***cinq cent soixante-dix mille six cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf (570.629,99) FCFA.*** En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE DJOUGOU
Le Chef Cellule
Djougou

a) Pour les anciennes entreprises

- Capacité technique et expériences :

- ❖ Être une entreprise exerçant dans le domaine des travaux de BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce et de crédit mobilier et/ou ses statuts en copie légalisée ou en original ou en copie simple de l'original dont la reproduction certifiée conforme est interdite (**éliminatoire**) ;
- ❖ Avoir exécuté en général, au moins trois (03) marchés au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020 et 2019) et de l'année en cours (jusqu'à la veille du dépôt des offres) en tant qu'entrepreneur, avec satisfaction et en fournir la preuve (*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou bien copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve)* ;
- ❖ Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au cours des trois (03) dernières années (2023, 2022 et 2021) et de l'année en cours (jusqu'à la veille du dépôt des offres), avec satisfaction, au moins deux (02) marchés similaires, justifiés par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages portant l'objet et le montant du marché correspondant puis de sa page de signature **ou bien** les copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve appuyées des copies simples des pages portant l'objet et le montant du marché correspondant puis de sa page de signature, équivalent à un montant cumulé des F CFA HT supérieur ou égal à: **vingt-huit millions cinq cent trente-et-un mille cinq cent (28.531.500).**
- ❖ Disposer d'un personnel prouvé par leurs Curricula vitæ (*pour le personnel d'encadrement uniquement*), les copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité ou Carte d'Identification Personnelle ou passeport en cours de validité, les preuves de leurs expériences *(attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait)* (*cf.* tableau 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification).
- ❖ Disposer d'au moins de matériel nécessaire pour l'exécution des travaux (*cf.* tableau 6 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification).

NB : Dans la présente procédure, à toute hauteur d'analyse et pour toutes les catégories d'entreprises, la similitude ou la similarité porte sur l'objet du marché à savoir ouverture ou reprofilage ou terrassement de voies ou encore, réalisation des travaux de voirie comportant l'une de ces activités.

- Capacité financière :

- ❖ Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de travaux d'un montant HT des F CFA **57.062.999** qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années (2023, 2022 et 2021), justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) et portant la mention DGI pour les trois (03) dernières années (2023,

2022 et 2021). La page de certification du membre de l'OECCA et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.
Ou bien

- ❖ Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **3 043 360**, justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Économie et des Finances en République du Bénin.

NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux candidats ou soumissionnaires. Les compagnies d'assurance ne sont pas habilitées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Capacité technique et expériences :

- ❖ Être une entreprise exerçant dans le domaine des travaux de BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce et de crédit mobilier et/ou ses statuts en copie légalisée ou en original ou en copie simple de l'original dont la reproduction certifiée conforme est interdite (**éliminatoire**) ;
- ❖ En lieu et place des expériences générales et des expériences spécifiques du soumissionnaire, les expériences du personnel d'encadrement **justifiées par** les preuves requises à savoir attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait mentionnant aussi les objets des marchés concernés avec leurs montants **ou bien** attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait appuyés des copies simples des pages portant l'objet, le montant et la signature des marchés correspondants, seront prises en compte (*cf.* tableau 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification).

NB :

- **Le cumul des montants des marchés similaires du personnel d'encadrement doit être d'un montant supérieur ou égal à** 28.531.500 F CFA**.** Au cas où soit le nombre, soit le montant des expériences similaires n'est pas atteint et le double des expériences similaires du conducteur des travaux est réuni, l'attestation des assurances des risques professionnels est admise pour un montant de 57.062.999 F CFA en lieu et place des expériences générales et similaires de l'entreprise.

- ❖ Disposer d'un personnel prouvé par leurs Curricula vitæ (*pour le personnel d'encadrement uniquement*), copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité ou Carte d'Identification Personnelle ou passeport en cours de validité, les preuves des expériences à savoir copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait (*cf.* tableau 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification).

- ❖ Disposer d'au moins de matériel nécessaire pour l'exécution des travaux (*cf.* tableau 6 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification).

NB : Dans la présente procédure, à toute hauteur d'analyse et pour toutes les catégories d'entreprises, la similitude ou la similarité porte sur l'objet et sur le montant du marché à savoir ouverture ou reprofilage ou terrassement de voies ou encore, réalisation des travaux de voies comportant l'une de ces activités ou travaux d'aménagement de pistes.

- Capacité financière :

- ❖ Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **3 043 360F.CFA**, justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Économie et des Finances en République du Bénin.

NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux soumissionnaires.
Les compagnies d'assurance ne sont pas autorisées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.

BON A LANCER
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DIRECTION DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE DJOUGOU
Le Chef Cellule
Djougou

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de : trois (03) mois *90 jours calendaires.*

***NB** : Toutefois des délais compris entre 90 jours calendaires (03 mois) et 120 jours calendaires (04 mois) sont acceptables et feront l'objet d'ajustement aux fins d'évaluation. Toute offre proposant de délai au-delà de 120 jours est considérée non-conforme.*

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de la Commune de Djougou ; *Email : prmp2djougou@gmail.com*, **cell : 58 77 36 44 (SP-PRMP) ; 55 27 79 06 (PRMP)** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 au premier étage, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.**

NB : La lettre de déclaration de garantie est acceptée si le soumissionnaire justifie du statut d'une micro, petite et moyenne entreprise conformément à l'article 10 de la loi n°2020-03 du 20/03/2020 portant promotion et développement des MPME en République du Bénin par la production de l'attestation d'identification. En cas de groupement, la production de cette attestation par l'une de ses entités est admise pour tout le groupement.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent quatre-vingt (180)** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Fait à Djougou le, 09/09/ 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,

COMMUNE DE DJOUGOU PRMP MDGL - DEP / DJOUGOU

Hotongou F. ADJIGUI

BON A LANCER

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE DJOUGOU Le Chef Cellule Djougou